

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Coordination et assistance au suivi administratif, financier et comptable du projet INTERREG CEGEC (Centre d'excellence GEothermique Caribéen) et contractualisation avec l'OECO

ADEME Direction Régionale Guadeloupe / Service Chaleur Renouvelable
Rédaction : MULLER Jonathan
BOMMENSATT Norbert

10/07/2026 – Version 0

TABLE DES MATIERES

1.	Eléments de contexte.....	3
1.1.	Les activités de l'ADEME	3
1.2.	Contexte de la prestation.....	3
2.	Les attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation ou des prestations à réaliser.....	3
2.1.	Finalités et objectifs	3
2.2.	Périmètre et cible des prestations	3
2.3.	Détail des prestations attendues pour la partie forfaitaire	4
2.3.1.	Coordination.....	4
2.3.2.	Suivi financier.....	4
2.3.3.	Contrôle d'éligibilité des dépenses	4
2.3.4.	Remontée des dépenses	4
2.4.	Détail des prestations attendues pour la partie unitaire	5
2.4.1.	Contractualisation avec l'OECO	5
2.4.2.	Assistance audits et contrôles	5
3.	Organisation et pilotage de la prestation.....	6
3.1.	Encadrement et suivi de la prestation	6
3.2.	Calendrier de réalisation des prestations	6
4.	Obligations Diverses	6
4.1.	Obligation de communication	6
4.2.	Principe DNSH.....	7
4.3.	Devises étrangères.....	7

1. Eléments de contexte

1.1. Les activités de l'ADEME

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols.

Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr

1.2. Contexte de la prestation

L'ADEME, la Région Guadeloupe, et l'OECO se sont associés dans le cadre du Programme INTERREG Caraïbe VI 2024 – 2027, à la création d'un Centre d'Excellence GEothermique Caribéen (CEGEC).

Le centre jouera un triple rôle à destination de l'ensemble des acteurs concernés par le développement de la géothermie sur l'arc caraïbe (industriels, organismes financiers et bailleurs de fonds, organismes institutionnels, milieux associatifs, ...) :

1. Centre de services avec des prestations de soutien à la R&D, d'accompagnement de projets industriels et de conseils
2. Centre de ressources par la mise à disposition et l'exploitation de données techniques
3. Centre de formation adapté aux projets d'exploration et de d'exploitation géothermique

2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation ou des prestations à réaliser

2.1. Finalités et objectifs

Le présent marché a pour objet :

- Pour la partie forfaitaire : la coordination et l'assistance au suivi administratif, financier et comptable du projet INTERREG, incluant la collecte, le contrôle, la consolidation et la remontée des dépenses auprès du/de la chef/fe de file, des partenaires et des autorités de gestion.
- Pour la partie unitaire : un appui à la contractualisation avec l'OECO et l'assistance pour les audits et contrôles

2.2. Périmètre et cible des prestations

Le programme INTERREG – CEGEC est un programme de 3 ans, se terminant le 31/12/2029. La zone géographique du projet est centrée sur les Caraïbes orientales (territoire de l'OECO). L'ADEME est le seul bénéficiaire de la subvention INTERREG.

Les partenaires non financiers sont :

- La région Guadeloupe
- L'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO), partenaire extra communautaire, pour lequel une convention de financement sera établie avec l'ADEME.

2.3. Détail des prestations attendues pour la partie forfaitaire

2.3.1. Coordination

Le titulaire assure notamment :

- L'appui stratégique au/à la chef(fe) de projet ADEME ;
- La préparation administrative (envoi des convocations, ODJ, aide à la préparation des supports PowerPoint) des COPIL et COTECH ;
- La participation aux 3 COPIL en Guadeloupe et 2 en distanciel (Les 2 COPIL sur le territoire de l'OECO font l'objet de prestations unitaires)
- La rédaction des comptes rendus ;
- Le suivi du calendrier contractuel.
- Le suivi de la convention avec l'OECO

Livrables :

- Tableau de bord général ;
- Planning consolidé ;
- Comptes rendus des réunions.

2.3.2. Suivi financier

Le prestataire devra notamment :

- Mettre en place des tableaux de suivi budgétaire ;
- Suivre les consommations par lot / partenaire / WP ;
- Contrôler les taux de consommation ;
- Identifier les risques de dégageant d'office ;
- Produire des états financiers périodiques.

2.3.3. Contrôle d'éligibilité des dépenses

Le titulaire devra vérifier notamment :

- La conformité des factures ;
- L'acquittement effectif ;
- La conformité des marchés publics ;
- La présence des pièces justificatives ;
- Le rattachement au projet ;
- La conformité des frais de mission ;
- La conformité des temps passés / timesheets.

Les programmes INTERREG exigent notamment la transmission :

- Des factures ;
- Des relevés bancaires ;
- Des pièces des marchés ;
- Des justificatifs RH ;
- Des preuves de paiement ;
- Des livrables techniques.

2.3.4. Remontée des dépenses

Le titulaire aura la charge notamment des actions suivantes :

- La préparation des demandes de remboursement ;
- La saisie dans les outils du programme ;
- La préparation des rapports financiers ;

- La consolidation des dépenses des partenaires ;
- Les échanges avec le contrôleur ;
- Les réponses aux demandes de compléments.
- Le classement numérique des pièces ;
- L'archivage réglementaire.

Les remontées seront semestrielles

Le candidat précisera dans son offre technique :

- Sa capacité à proposer une équipe répondant à la prestation de l'ADEME
- Son expérience FEDER/INTERREG
- Sa maîtrise de la commande publique
- Sa maîtrise de contrôle de service fait
- Son expérience dans les audits de l'UE
- La maîtrise de l'anglais technique

2.4. Détail des prestations attendues pour la partie unitaire

2.4.1. Contractualisation avec l'OECO

Le candidat sera chargé d'appuyer le/la chef(fe) de projet dans la contractualisation avec l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO), partenaire extra communautaire.

Les actions seront notamment un appui à la préparation, à la négociation et au suivi de la contractualisation avec l'OECO, ainsi qu'au montage de réunion, préparation de supports et de comptes-rendus, selon les besoins exprimés par le/la chef(fe) de projet.

2 COPILs seront prévus, un à la Dominique et un à Sainte Lucie

Des bons de commandes seront émis au besoin en fonction de l'avancée du projet.

- Demi-journée de consultant
- Déplacement Dominique (un aller-retour)
- Déplacement Sainte Lucie (un aller-retour)
- Nuit (yc petit déjeuner) à la Dominique
- Repas à la Dominique
- Nuit (yc petit déjeuner) à Sainte Lucie
- Repas à Sainte Lucie

Pour exemple : Un déplacement de 2 jours en Dominique donnerait lieu à l'émission d'un bon de commande pour le déplacement, de 4 demi-journées de consultant, d'une nuit et de 3 repas.

2.4.2. Assistance audits et contrôles

Le titulaire assure notamment :

- La préparation des contrôles de service fait ;
- La préparation des audits européens ;

Les contrôles INTERREG portent notamment sur :

- La réalité des dépenses ;
- La régularité des marchés ;
- La traçabilité comptable ;
- Le lien avec les activités du projet.

Les bons de commande de l'assistance audits et contrôles seront des demi-journées de consultant

3. Organisation et pilotage de la prestation

3.1. Encadrement et suivi de la prestation

Le comité de pilotage de la prestation se réunira trimestriellement. Sa composition sera précisée ultérieurement mais il sera composé a minima de l'ADEME.

3.2. Calendrier de réalisation des prestations

Pour la partie forfaitaire :

Livrables	Fréquence
Plan de classement documentaire	Démarrage
Tableau de suivi budgétaire	Mensuel
Rapport d'avancement financier	Trimestriel
Dossier de remontée des dépenses	Semestriel
Tableau des pièces justificatives	En continu
Rapport final	Clôture

Le rapport final de la partie forfaitaire présentera le bilan de la coordination (synthèse des différents COPIL) du projet INTERREG CEGEC et un tableau de suivi budgétaire global incluant une présentation des différences entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réelles du projet

Pour la partie unitaire :

Livrables	Fréquence
Compte-rendu des réunions	En continu
Convention ADEME /OEEO signée	Avant le 31/03/2027
Assistance audits et contrôle	Sur demande INTERREG

4. Obligations Diverses

4.1. Obligation de communication

Toute communication liée au projet CEGEC doit mentionner le financement INTERREG, inclure le bloc-marque INTERREG et respecter les règles de visibilité du programme

Le bloc-marque, qui sera transmis par l'ADEME doit apparaître sur tous les supports :

- Factures
- Emails (signature)
- Rapports (en-tête et pied de page)
- Confirmations de réservation
- Site web du prestataire (si mention du projet)
- Présentations et documents liés au projet

4.2. Principe DNSH

Le principe DNSH (Do No Significant Harm) signifie que les activités financées par INTERREG ne doivent pas causer de préjudice significatif à l'environnement, conformément au Règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie européenne). Le prestataire devra garantir que toutes les prestations respectent ce principe.

4.3. Devises étrangères

Les dépenses en devises étrangères doivent être converties en euros au taux de change du jour de l'engagement de la dépense (publication BCE). Le relevé du taux utilisé doit être joint à la facture correspondante.